

# Avocats d'affaires : leur conseil vous évite les contentieux

**Privilégier le conseil en amont de toute problématique, tel est le leitmotiv des avocats d'affaires, désireux d'épargner aux dirigeants d'entreprise les affres du contentieux. Une société bien gérée saura se faire accompagner par ce professionnel du droit dont la présence s'avère indispensable au quotidien.**

**L**e droit des affaires englobe en effet une multitude de matières. L'avocat d'affaires est expert en droit bancaire et financier, ainsi qu'en droit des sociétés et des contrats commerciaux. Les cabinets interviennent également dans tous les aspects du droit fiscal, et du droit social en matière collective et individuelle.

## Un accompagnement de l'entreprise et de son dirigeant

A ces compétences possédées par les cabinets d'affaires généralistes peuvent s'ajouter les droits immobilier, boursier, de la propriété littéraire et artistique, etc. Cependant, la tendance à la spécialisation s'accroît pour répondre à une demande de plus en plus pointue des clients. D'autant que les évolutions récentes et complexes de la législation rendent impossible l'omniscience pour un seul et même avocat.

Les chefs d'entreprise apprécient également que leurs avocats se préoccupent de leur situation personnelle. Bien souvent, ce professionnel du droit effectuera le suivi des opérations juridiques et fiscales relatives au patrimoine des dirigeants ou fondateurs des entreprises découlant de la réalisation de cessions, d'acquisitions, de prises de participation, etc.

Dès la création d'une société, la présence d'un avocat d'affaires sera essentielle pour aider à choisir la forme sociale de l'entreprise, le statut fiscal, l'implantation, le statut personnel du dirigeant, etc. Puis il rédigera et/ou validera tous les actes liés à cette création. L'avocat continuera ensuite à accompagner la firme dans sa gestion



courante (suivi juridique, tenue des registres légaux, suivi et gestion des relations intra-groupe, mise en place d'outils d'intéressement du personnel et des dirigeants, etc). Il interviendra par exemple pour la réunion des organes sociaux, conseils d'administrations et assemblées.

## De la création à la transmission

Lors d'une modification de structure (augmentations ou réductions de capital, fusions, scissions, etc...), l'accompagnement de l'avocat d'affaires revêtira une importance évidente. Il sera présent également lors d'opérations de capital investissement : accompagnement des investisseurs, gestion du pacte d'actionnaires et des garanties de passif...

Enfin, l'avocat participera à la décision de reprise d'une entreprise, qu'elle soit ou non en difficulté. Ceci à travers l'analyse des bilans, la lecture des rapports des organes de direction, l'examen de la situation bancaire, l'étude des contrats conclus avec les fournisseurs et les clients, la vérification de l'état des inscriptions de privilèges spéciaux, etc.

Pour une cession ou une transmission, ce professionnel du droit élaborera le processus et veillera à son bon déroulement : bilan personnel et patrimonial du dirigeant, diagnostic de l'entreprise, évaluation, élaboration du projet de transmission, aide à la sélection d'un repreneur...

La mondialisation des affaires entraînant les entreprises vers l'étranger, leurs avocats doivent pouvoir également les y accompagner. Nombre d'entre eux ont reçu une formation juridique au sein de cabinets anglo-saxons et travaillent en anglais pour le compte de sociétés françaises s'implantant à l'étranger ou de sociétés étrangères ouvrant des filiales en France. L'ouverture vers l'international peut s'effectuer via des réseaux de "best friends" (cabinets étrangers avec lesquels les cabinets français entretiennent des relations privilégiées), la création de bureaux, des alliances, etc. L'appartenance à un réseau regroupant des cabinets renommés à travers le monde permet d'offrir une expertise équivalente aux clients quelle que soit leur localisation géographique.

## Privilégier la négociation, la médiation ou l'arbitrage

Dans la conjoncture actuelle, les avocats d'affaires resserrent les liens avec leurs clients pour être présents à leurs côtés dans les moments délicats. Les entreprises font largement appel à eux dans le cadre de restructurations et de problèmes sociaux. Le droit des entreprises en difficulté devient une spécialisation appréciée, de même qu'une forte expertise dans le domaine du contentieux.

## La force de l'expérience

En pleine liquidation du groupe immobilier qui l'emploie, Thierry Vallat, alors directeur juridique, rencontre un avocat qui lui ouvre ses portes. Quelques temps plus tard, son inscription au barreau en poche et après plusieurs années d'association, il ouvre simultanément son propre cabinet à Paris et en Estonie. Rencontre avec un avocat qui maîtrise l'Art du rebond...



Thierry Vallat

### Quelles sont les spécificités de votre Cabinet ?

C'est un cabinet à taille humaine qui traite de manière transversale le droit des affaires - base de notre activité - en balayant tous les champs du contentieux et du juridique y compris le pénal des affaires, mais aussi le droit du travail et de l'immobilier...Par ailleurs, grâce à son bureau estonien, le cabinet a pris depuis 2011 une dimension européenne très appréciable notamment du fait de la situation de Tallinn, sa capitale, au carrefour de l'Europe du Nord pour l'ouverture sur la clientèle francophone de cette région.

### En quoi votre expérience passée constitue un atout ?

L'expérience acquise en entreprise, pendant plus de 10 ans en qualité de directeur juridique, me permet aujourd'hui d'être au fait de ce que mes clients attendent de mes interventions, mais surtout de cerner immédiatement leurs besoins. Cette réactivité fine et efficace constitue un

véritable atout et me permet d'apporter rapidement des solutions pertinentes à l'ensemble des cas qui me sont soumis.

### Comment gérez-vous les deux bureaux ?

Les clés sont de pouvoir compter sur une équipe soudée et compétente et d'être le plus disponible possible. Mon activité principale demeure à Paris et plus largement en France, mais je me déplace très régulièrement à Tallinn, et je suis donc très organisé.

### Cabinet Thierry Vallat

50, avenue de la Grande Armée  
75017 Paris (France)

Cabinet secondaire :

Lai 34 - 10123 Tallinn (Estonie)

Tél. : +33 1 56 67 09 59

Fax : +33 1 56 67 09 25

[thierry.vallat@gmail.com](mailto:thierry.vallat@gmail.com)

[www.thierryvallatavocat.com](http://www.thierryvallatavocat.com)

## Avoconseil : un cabinet très structuré pour un service de qualité

Fondé il y a 15 ans, ce cabinet de droit des affaires comprend sept avocats associés, un avocat collaborateur et six juristes. Entretien avec Maître Delphine Costiou-Legrand, responsable du Département droit des sociétés, et Maître Bertrand Brécheteau, spécialiste en droit commercial.

### Quels sont les domaines de compétences d'Avoconseil ?

Notre cabinet est organisé en six départements de spécialités : droit commercial, droit des sociétés, droit du travail, droit immobilier et marchés publics, droit fiscal et droit patrimonial de la famille.

Nous intervenons tant en conseil qu'en contentieux dans l'ensemble de ces matières.

### La force de votre cabinet repose tout d'abord sur son organisation...

Assurément. Cette répartition en domaines de compétences implique une forte spécialisation de chacun, ce qui nous permet de répondre à tous les besoins et problématiques de notre clientèle presque exclusivement constituée d'entreprises, mais aussi d'entrepreneurs et de cadres dirigeants. Nos équipes sont très structurées et les dossiers gérés en binômes composés d'un avocat associé et d'un juriste (de niveau BAC + 5 et également spécialisé). Ceci assure une présence permanente des interlocuteurs au sein d'Avoconseil : une organisation rare pour un cabinet d'avocats.



### Comment définiriez-vous vos autres atouts ?

D'une moyenne d'âge de 40 ans, les associés sont à la fois jeunes et expérimentés, alliant dynamisme et compétence.

D'autre part, nous avons toujours investi dans des outils de travail performants, par exemple pour assurer une parfaite transparence en matière de facturation ou pour rester à la pointe de l'actualité technique et juridique.

### Vous intervenez largement dans le domaine de la transmission d'entreprise...

En effet. Notre département droit des sociétés représente l'un des fers de lance du cabinet. Trois des associés accompagnent les entreprises pour leurs opérations de haut de bilan (restructurations, fusions-acquisitions...) en leur apportant également un conseil fiscal recherché sur le marché.



avoconseil

2, avenue Jeanne d'Arc - CS 50054

49055 Angers Cedex 02

Tél : 02 41 25 39 00

[www.avoconseil.com](http://www.avoconseil.com)